

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 770

présenté par
M. Véran

ARTICLE 7

À l'alinéa 26, substituer aux mots :

« après les mots : « des articles L. 241-13, », sont insérés les mots »,

les mots :

« la référence : « L. 241-18 » est remplacée par la référence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.